



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne

AnIsl 48.2 (), p. 167-190

Carmen Trillo San José

Les munya-s et le patrimoine royal à l'époque nasride (XIIIe-XVe siècles). Entre le souverain et les élites

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724707984	<i>Proceedings of the First International Conference on the Science of Ancient Egyptian Materials and Technologies (SAEMT)</i>	Anita Quiles (éd.), Bassem Gehad (éd.)
9782724708677	<i>Bulletin critique des Annales islamologiques 36</i>	Agnès Charpentier (éd.)
9782724708516	<i>Ermant II</i>	Christophe Thiers
9782724708363	<i>Guide des écritures de l'Égypte ancienne</i>	Stéphane Polis (éd.)
9782724708066	<i>Guide de Deir el-Médina</i>	Guillemette Andreu-Lanoë, Dominique Valbelle
9782724707892	<i>Histoires d'amour et de mort</i>	Monica Balda-Tillier
9782724709186	<i>Lexique pratique des chantiers de fouilles et de restauration</i>	Alain Arnaudès, Wadie Boutros
9782724707977	<i>Mirgissa VI</i>	Brigitte Gratien, Lauriane Miellé

CARMEN TRILLO SAN JOSÉ *

Les *munya*-s et le patrimoine royal à l'époque nasride (XIII^e-XV^e siècles)

Entre le souverain et les élites

♦ **RÉSUMÉ**

Ce travail analyse les *munya*-s, propriétés de plaisance des élites situées en périphérie des villes musulmanes, dans le contexte de la Grenade nasride (du XIII^e au XV^e siècle) et leur rapport avec le patrimoine royal. Les *munya*-s faisaient partie de ces biens appartenant à la royauté et avaient une fonction ludique, productrice, aulique et politico-administrative ; elles servirent aussi de siège temporaire de la cour. Ces propriétés de plaisance existaient déjà dans la Cordoue émirale et califale et elles se sont conservées jusqu'à la fin de la présence musulmane en péninsule Ibérique. Leur gestion et leur exploitation revenaient au souverain et aux fonctionnaires de l'État, et elles contribuaient au maintien de ceux-ci ainsi qu'à celui des membres de la famille royale.

Mots-clés : Al-Andalus – royaume nasride de Grenade – *munya* – patrimoine royal

♦ **ABSTRACT**

This paper analyses the *munyas*, i.e., the country houses of the Nasrid elites in the outskirts of the Islamic cities in Granada, between the XIIIth and the XVth centuries and their relationship with the royal patrimony. The *munyas* were part of the royal household properties and were mainly used for leisure, productive, political and administrative purposes, as well as temporary court seat. These country houses were also found in the Cordova of the emirs

* Carmen Trillo San José, Departamento de Historia Medieval. Campus de Cartuja. Universidad de Granada. 18071 Granada. Espagne, ctrillo@ugr.es.

and caliphs and they were still common at the end of the Islamic presence in the Iberian peninsula. Their management and exploitation were the responsibility of the King and of administrative authorities. The *munya*s served also to support the royal household.

Keywords: Al-Andalus – Nasrid Kingdom of Granada – *munya* – royal patrimony

* * *

Introduction

Ce travail entend étudier les *munya*-s du royaume nasride de Grenade et souligner leurs liens avec le patrimoine royal. Il s'agit, comme on le sait, d'habitats de plaisance également consacrés à la production agricole. Ce type de propriétés étaient situées dans les faubourgs des villes musulmanes et appartenaient soit au souverain, soit aux élites urbaines, qui y résidaient de temps à autre.

La plupart des données concernant ces *munya*-s d'al-Andalus nous viennent des chroniques et ouvrages littéraires consacrés principalement à la Cordoue émirale et califale (du VIII^e au XI^e siècle), c'est pourquoi on y trouve une profusion de détails concernant la vie de cour telle qu'on l'imaginait plutôt que la vie réelle des classes aisées dans ce type de propriétés, comme par exemple leur taille ou leur mode d'exploitation, de production, de gestion, etc. Il est donc difficile de trouver dans ces descriptions des indicateurs des ressources et de l'organisation de l'État et de la structure socioéconomique d'al-Andalus, étant donné que le genre d'information dont on dispose renvoie plutôt au style de vie palatine, en insistant sur des aspects ludiques ou de représentation du pouvoir, parfois sous forme d'allégorie¹.

Ces dernières années, l'archéologie des *munya*-s de la région de Cordoue a beaucoup progressé. De nombreuses propriétés de plaisance ont ainsi été découvertes et étudiées, entre autres par A. Arjona², J. Murillo³, C. Camacho⁴ et F. Arnold⁵. Toutefois, il n'existe pas encore de synthèse sur l'ensemble de ces interventions archéologiques récentes. Dans ce sens, il faut souligner le travail de F. López⁶ qui signale l'importance du rôle des émirs et des califes dans la construction et l'augmentation de l'utilisation protocolaire de ces édifices, mais aussi la faible présence des élites dans la périphérie de la ville de Cordoue.

1. Rubiera, *La arquitectura en la literatura árabe*.

2. Arjona, « La Almunia de 'Al Rusafa' », p. 153-184.

3. Murillo, « La almunia de al-Rusafa », p. 449-482.

4. Camacho, « La almunia en la Ronda Oeste », p. 173-181.

5. Arnold, « La almunia de al-Rummaniyya », p. 181-274.

6. López, « La Almunia cordobesa », p. 243-260.

La perspective de R. Martí est également originale : il a effectué des recherches sur le caractère public ou fiscal des *munya*-s émiraux et califaux, tout en établissant des parallèles entre les *munya*-s et les palais du haut Moyen Âge (entre les VI^e et VIII^e siècles), voire les *villae* romaines⁷. Cette idée est proche de la perspective selon laquelle les *munya*-s d'al-Andalus procuraient une ressource non négligeable à l'État, l'aidant à faire face aux frais administratifs, une pratique caractéristique du royaume nasride. C'est en ce sens qu'il faut aussi tenir compte des considérations de Hugh Kennedy à propos des propriétés des Omeyyades de Damas, principalement dans la vallée du Jourdain et en bord de mer de Galilée, qui étaient des lieux de résidence et des propriétés agricoles : « *much of the revenue of the Umayyad government of Syria came from the ownership of estates rather than from taxation, and the existence of such buildings would seem to support this* »⁸.

Plusieurs auteurs ont également abordé la thématique des *munya*-s depuis l'archéologie extensive. Philippe Sénac considère la *munya* comme un élément faisant partie intégrante du complexe réseau de peuplement musulman au nord de l'Èbre. Il s'agit d'une grande propriété, située dans une zone urbaine ou rurale, principalement dans le cadre de terres irriguées et qui appartient aux élites juridiques, religieuses ou militaires résidant en ville. Ce type d'habitat peut évoluer et se transformer en un hameau⁹. C'est également ce qu'indique Jesús Brufal quand il décrit les fonctions défensives de ces propriétés particulières – parfois dotées d'une tour – dans les zones de frontières, ce qui entraîna un accroissement de la population en ces lieux¹⁰.

Les caractéristiques signalées par les auteurs de ces travaux sont semblables, dans leurs grandes lignes, à celles des *munya*-s nasrides : elles appartiennent aux élites, elles sont en rapport avec l'appareil de l'État, et, dans certains cas, elles pourraient être à l'origine d'un peuplement tardif plus concentré. Enfin, quelques-unes de ces *munya*-s nasrides étaient dotées d'une tour, surtout dans les résidences du souverain. Jusqu'à présent, cet aspect n'a pas été suffisamment étudié, car les tours de la Vega sont analysées comme un élément défensif et résidentiel indépendant et ne sont pas mises en rapport avec des propriétés agricoles ou d'autres structures d'habitat ou de production¹¹.

Les *munya*-s d'El Mosara à Fès¹² et celles de Belyounech¹³ datent de la même période que celles de Grenade. Plusieurs auteurs ont rapproché celles-ci de celles-là, sans toutefois effectuer des comparaisons exhaustives. Nous n'avons guère de connaissance sur ce sujet car peu

7. Martí, « Palas », p. 63-69. Le thème d'une hypothétique continuité entre les villas romaines et les *munya*-s a été traité par d'autres auteurs, comme Henri Terrasse et Leopoldo Torrès Balbás, dont la bibliographie est citée à la fin de cet article. Bien que la question ne soit pas résolue, nous pouvons indiquer que les *villae* de la Vega de Grenade prospectées et fouillées, Cubillas et Mondragones, ne sont pas occupées au haut Moyen Âge.

8. Kennedy, *The Prophet*, p. 381.

9. Sénac, « De la *madīna* à la *almunia* », p. 190.

10. Brufal, « La sociedad almorávide », p. 23.

11. Torres, « La torre de Gabia (Granada) », p. 187-198.

12. Bressolette, Henri et Delarozière, Jean, « Mosara », p. 51-62.

13. Torres, « Las ruinas de Belgūneš », p. 274-296 ; Terrasse, « Quelques remarques », p. 218-220 ; Cressier, P., Hassar-Benslimane, J., et Touri, A., « The Marinid Gardens of Belyounech », p. 53-57.

de vestiges de ces structures ont été trouvés dans la périphérie de la ville de Grenade et ceux qui existent, comme par exemple les tours, n'ont pas été considérés comme des *munya-s*.

Du point de vue des sources écrites, les *munya-s* n'ont pas été spécifiquement abordées, même si elles sont mentionnées dans des recherches effectuées autour du patrimoine royal. On peut citer en exemple E. Molina qui a travaillé sur le *mustablaş* (patrimoine royal) de l'époque émirale jusqu'au XI^e siècle¹⁴, pour ensuite aborder l'époque nasride¹⁵. Par rapport à cette période, on peut trouver quelques pistes dans les sources arabes relatives au patrimoine des émirs¹⁶ de l'Alhambra dans les ouvrages de R. Arié¹⁷ et L. Seco de Lucena¹⁸. D'autres auteurs de langue espagnole donnent des éléments d'information concernant ce type de biens, par exemple I. Álvarez¹⁹, M.A. Ladero²⁰ et, plus récemment, R. Peinado²¹.

Nous désirons approfondir cette question à partir de l'analyse des chroniques arabes et castillanes, mais surtout à partir des sources documentaires²². Le lecteur n'est pas sans savoir qu'en al-Andalus on a conservé très peu de documents en arabe, même si leur proportion augmente notablement (près de 75% du total) à partir de l'époque nasride et encore plus au XV^e siècle²³, car le moment de la conquête castillane a incontestablement impliqué un transfert des biens qui rendit nécessaire la tenue de registres et d'actes notariés. Certains documents arabes traduits en langue castillane font également état de ces transactions; ils datent de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e siècle et sont dus à l'exigence de prouver d'anciens droits, antérieurs à la conquête du royaume nasride, dans le cadre de contentieux concernant les droits de l'eau, les limites territoriales ou les propriétés. Il existe enfin une documentation castillane datant directement de l'époque de l'incorporation de Grenade à la couronne de Castille. Une grande quantité de documents est disponible, et peut être comparée avec les écrits d'époque musulmane; ces documents sont également très riches en informations et détaillés. La principale raison de leur profusion est qu'à partir de ce moment, les maisons et lieux appartenant à la royauté, parmi lesquels se trouvaient les *munya-s*, devinrent propriété des Rois Catholiques, transfert qui explique l'information reprise dans ces documents.

14. Molina, « El *Mustablaş* », p. 99-189.

15. Molina, « Más sobre el *Mustablaş* », p. 107-118.

16. Les souverains de l'Alhambra sont désignés dans les textes comme émirs et aussi comme sultans, et, dans la documentation castillane postérieure à la conquête, comme rois et particulièrement comme « rois maures » ou « reines maures ».

17. Arié, « Le trésor privé », p. 219-222.

18. Seco, « La administración », p. 21-26.

19. Álvarez, « La hacienda », p. 99-124.

20. Ladero, « El duro fisco », p. 321-333.

21. Peinado, « El patrimonio real nazarí », p. 211-230.

22. Nous avons choisi de présenter les *munya-s* d'un point de vue administratif et économique qui, nous semble-t-il, n'a pas été abordé jusqu'à présent. Nous estimons que l'étude des informations archéologiques nécessiterait un travail spécifique plus important, mais qui serait limité, en ce qui concerne les comparaisons avec la Vega de Grenade, par l'absence de travaux archéologiques sur ce type de propriétés.

23. Barceló et Labarta, « Los documentos árabes », p. 113-119.

Nous désirons montrer ici, dans la mesure du possible, de quoi étaient composées ces *munya*-s nasrides, à qui elles appartenaient, quelle était leur organisation, leur mode d'exploitation, de production et de gestion. Nous nous concentrerons principalement sur les *munya*-s royales, car ce sont les mieux documentées, même si, comme nous tenterons de le montrer, il n'existe parfois pas de séparation nette entre celles-ci et celles qui appartenaient aux élites. Cela est dû à deux facteurs principaux : d'une part, le souverain transmettait aux dignitaires du gouvernement des propriétés du patrimoine royal, et d'autre part, les élites urbaines imitaient la vie princière et des hauts dignitaires qui acquéraient également des résidences dans les faubourgs des villes nasrides. Enfin, on constate aussi l'existence d'une série de maisons associées à l'espace de terre de culture, situées dans les alentours de la ville, plus modestes, qui devaient appartenir à d'autres citoyens de rang moins élevé, mais qui prouvent l'influence que ce style de vie avait sur l'ensemble de la société nasride, comme dans le cas des *carmen* (propriétés caractéristiques de la Grenade musulmane et morisque) d'Aynadamar²⁴.

Antécédents d'al-Andalus

En al-Andalus, existaient trois types d'institutions financières : le trésor public (*bayt al-māl*), le trésor des *habous* ou fondations (*bayt māl al-muslimīn*), et le trésor privé de la royauté (*mustaḥlaṣ* ou *ḥāṣṣiyyat bayt al-māl* ou *amlāk al-ḡānīb*)²⁵. La première institution dérivait principalement du prélèvement d'impôts découlant des activités économiques. Quant aux *habous* (*ḥubūs*), il s'agissait de fondations réalisées volontairement par les musulmans et administrées par le *cadi*, et leurs fonctions étaient variées, mais consistaient principalement à entretenir les bâtiments religieux et à payer leur personnel, les frais d'organisation de cérémonies religieuses, etc. D'autres fonctions étaient aussi de créer et de conserver des infrastructures d'utilité publique comme des chemins, des ponts, des citernes, des hôpitaux, ou encore d'assurer des actions d'ordre caritatif comme payer les rançons des captifs, protéger les pauvres, etc. Finalement, le trésor royal, comme nous allons le voir, est le plus difficile à définir à cause du manque d'information et de la confusion inhérente à la façon dont les sources présentent ce type de fonds. Il était composé d'une série d'immeubles urbains et ruraux ainsi que des rentes que ces propriétés engendraient, en plus de certains impôts publics. Les *munya*-s faisaient souvent partie du patrimoine royal, ce qui n'empêchait pas l'existence d'autres *munya*-s, propriétés de particuliers issus des élites d'al-Andalus. Apparemment il existait aussi des terres appartenant à l'État ou *maḥzan*²⁶.

Leur origine, selon Emilio Molina, pourrait venir de la *res privata* de la couronne impériale romaine, puis wisigothique, appelée *res ou domus dominica*²⁷. En al-Andalus ces biens

24. Trillo, *Agua, tierra y hombres*, p. 233-244.

25. Molina, « El *Mustaḥlaṣ* », p. 104.

26. A.G.S. (Archivo General de Simancas), Contaduría Mayor de Cuentas, 1^a época, leg. 131. Habices de la Alpujarra de 1501.

27. Molina, « El *Mustaḥlaṣ* », p. 123.

s'appelaient *ṣawāfi* ou *ṣafāyā al-mulūk*, et par la suite, *mustahlaṣ*. De telles richesses privées appartenant aux chefs d'État musulmans sont attestées dès l'époque du Prophète et des premiers califes *rāšidūn*. Dans le cas d'al-Andalus, selon Ibn al-Qūṭīyya, 'Abd al-Raḥmān I (756-788) confisqua environ mille hameaux à Artabas, fils du roi Witiza, qui lui permettraient de créer son patrimoine personnel²⁸. Tout au long de l'époque émirale, et au fur et à mesure que se développaient les structures de l'État, le *mustahlaṣ* prit de l'ampleur. Durant les règnes de 'Abd al-Raḥmān II (822-852), Muḥammad I (852-886) et 'Abd Allāh (888-912) furent construites d'importantes *munya-s* aux alentours de Cordoue. Cependant, il est curieux de constater dans les sources la quasi-absence de données concernant le trésor privé du souverain²⁹. Cela peut être dû à la difficulté d'individualiser le patrimoine royal par rapport aux fonds publics, étant donné que, même s'ils diffèrent, ils sont très proches et démontrent une certaine perméabilité tout au long de l'histoire d'al-Andalus. On peut aussi imaginer qu'il fallait protéger cette information privée, dont la divulgation aurait pu faire naître des jalousies ou des oppositions envers l'émir. D'autres difficultés consistaient enfin à connaître ces données financières directement liées à leur nature et à leur mode d'exploitation (type de transactions et registre les recensant ainsi que leurs bénéficiaires), ce qui est le cas de l'époque nasride, comme nous le verrons par la suite.

À l'époque de 'Abd Raḥmān III al-Nāṣir (912-961) apparaît pour la première fois dans les sources le mot *mustahlaṣ*, en rapport non seulement avec les biens immeubles du calife et ses rentes mais aussi avec la perception d'impôts sur le marché et les transactions maritimes³⁰, qui viendraient alimenter son trésor personnel. Cette source de revenus par le biais d'impôts venant alimenter les fonds privés du souverain se maintint à l'époque nasride et fut un des facteurs expliquant l'intérêt de la dynastie pour le développement du commerce, tant intérieur qu'extérieur, en sus de sa préoccupation naturelle pour les marchés en sa qualité de producteur agricole.

Il est également important d'analyser la composition du *mustahlaṣ*, même si l'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour cette époque. Il existe toutefois un texte d'Ibn Ḥayyān sur la décision d'al-Nāṣir qui, imitant ainsi son arrière-grand-père Muḥammad I^{er} dans ses dispositions envers les membres de sa famille, décréta que les immeubles urbains constituaient un élément fondamental à conserver, ainsi que les *munya-s*. En outre, le patrimoine royal était composé de domaines ruraux (*ḍay'a*, également appelés *ḍiyā' mustahlaṣa*³¹) de divers types (terrains irrigués et non irrigués) et de quelques tributs prélevés sur les activités commerciales. Le texte d'Ibn Ḥayyān dévoile que Muḥammad I^{er} « s'était empressé de leur procurer, dès qu'ils atteignaient l'âge suffisant, un *qaṣr* où habiter, des propriétés terriennes qui leur permettent des rentes et des immeubles dans la ville dont ils percevaient des rentes, ceci en plus d'une subvention mensuelle et d'une gratification annuelle qu'il leur accordait »³². Quant à al-Nāṣir, « de tous

28. Molina, « El *Mustahlaṣ* », p. 136. Ibn al-Qūṭīyya, *Ta'riḥ iftitāḥ*, p. 38-40.

29. Molina, « El *Mustahlaṣ* », p. 143.

30. Molina, « El *Mustahlaṣ* », p. 154.

31. Molina, « El *Mustahlaṣ* », p. 186.

32. Ibn Ḥayyān, *Crónica del califa*, p. 20.

ses enfants, aucun fils ne se vit dépourvu d'un qaṣr qu'il leur fit construire en ville, en plus d'une munya dans la périphérie en des lieux agréables, en plus de leur attribuer des subventions mensuelles et des gratifications annuelles et de leur léguer de grandes propriétés terriennes (ḍay'a) rentables et des immeubles imposables »³³. Même si le texte mentionne expressément les hommes de la famille, les femmes étaient également bénéficiaires de ces donations. C'est ainsi qu'à l'époque émirate les concubines et épouses d'al-Ḥakam I^{er} et de 'Abd al-Raḥmān II³⁴ reçurent des munya-s dont les rentes servirent au maintien de léproseries et à la charité envers les pauvres³⁵. De même, à l'époque nasride, les sœurs, filles et épouses des sultans purent jouir d'immeubles urbains et ruraux, dont des munya-s.

Nous verrons que ces données laissent entendre que le trésor de la famille royale nasride était hérité du *mustahlaṣ* d'al-Andalus, puisqu'il était en grande partie constitué de biens urbains et de munya-s, en plus des fermes et des hameaux et de leurs terres respectives, peut-être en sus de certains impôts sur le commerce³⁶.

Le chroniqueur cordouan parle aussi de la fonctionnalité de ces dons en expliquant que par ce biais l'émir pouvait « affirmer sa monarchie et accroître son influence »³⁷. Il s'agissait donc d'une manière de contenter les membres de la famille royale et de distribuer la richesse qu'engendrait le contrôle de l'État en plus d'attribuer un rang digne de son statut social et politique. Par rapport au reste des biens de l'émir, les munya-s avaient des fonctions diverses. Elles représentaient également un lieu de plaisance et de repos pour l'émir et sa cour, un centre de réunion et le siège de prise de décisions politiques, une résidence pour les invités en mission d'ambassade, et bien entendu une propriété rurale qui produisait des revenus non négligeables, dont certains pouvaient être mis au service d'œuvres de charité, comme il a déjà été dit plus haut.

À l'époque nasride, nous trouvons des fonctions similaires en ce qui concerne les propriétés rurales de plaisance appartenant aux émirs nasrides. C'est ainsi que le lieu-dit Dār Nubla servit de lieu de repos à Yūsuf III (1376-1417) de retour d'une campagne militaire. Quant à Muḥammad XII Boabdil, il avait coutume de retrouver les personnalités de la ville au jardin de l'Alberzana (Albayzín, Grenade) « pour se distraire ». Le rôle de ce lieu était aussi apparemment de pourvoir aux besoins des membres de la famille régnante. Citons par exemple l'apparente préoccupation du Muḥammad b. Sa'd le Zagal (1485-1486) et de Muḥammad XII Boabdil (1482-1483 ; 1486-1492) – transparaissant dans les documents castillans – concernant la transmission des biens patrimoniaux royaux et leur possible remise à leurs neveux et demi-frères respectifs, étant donné la délicate situation financière dans laquelle ceux-ci pouvaient se trouver après l'abandon du royaume³⁸.

33. Ibn Ḥayyān, *Crónica del califa*, p. 21.

34. Ibn Ḥayyān, *Crónica de los emires*, p. 92, 177.

35. Molina, « El *Mustahlaṣ* », p. 150.

36. López de Coca, « El reino de Granada », p. 317-485.

37. Ibn Ḥayyān, *Crónica del califa*, p. 20.

38. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

En ce qui concerne le régime d'exploitation de ces biens, on peut dégager des sources qu'il s'agit d'une location, car mention constante est faite des rentes que pouvaient produire les propriétés tant rurales qu'urbaines. Dans le texte d'Ibn Ḥayyān cité plus haut, les dotations de Muḥammad I^{er} à ses enfants sont ainsi décrites : « un qaṣr où habiter, des propriétés terriennes qui leur permettent des rentes et des immeubles dans la ville dont ils percevaient des rentes »³⁹. Un autre passage du même auteur concerne l'acquisition, dans la seconde décennie du XI^e siècle, de propriétés par des roitelets de la région valencienne, les Slaves Mubārak et Muẓaffar, qui forcèrent le paysannat des hameaux constitués de fermes (*qurā*) à céder leurs propriétés. Le texte explique que les anciens propriétaires revinrent y cultiver les terres en tenure : « La situation devint insoutenable, à un tel point que, souvent, les gens ne purent y faire face qu'en émigrant de chez eux et en abandonnant les fermes. Ces deux barbares et leurs acolytes n'en étaient nullement perturbés, et ils n'hésitaient pas à soumettre aux mêmes conditions les personnes qui s'y établissaient par la suite. Bien au contraire, ils s'approprièrent des fermes désertées pour les privatiser et les convertir en *diyāʿ mustablaṣa*. Et lorsqu'un de ces notables donnait son nom à l'une de ces exploitations, les anciens habitants y retournaient, se soumettant à lui, et travaillant en contrepartie d'une portion du produit des terres et dans l'espoir que leur nouveau maître les protège d'autres revers du destin »⁴⁰. Un peu plus tard, à l'époque almoravide, selon un texte d'Ibn al-Ḥaṭīb, les terres royales étaient cultivées par des colons (*munāṣifūn*) en régime de mitoyenneté⁴¹. Il s'agit d'une donnée importante pour nous car elle corrobore les témoignages de Morisques concernant le système de gestion d'une exploitation agricole du patrimoine royal nasride comme celle de Dār Nubla, où les fermiers recevaient la moitié du produit obtenu⁴². Le texte de *Lamḥa* mentionne également ce type d'exploitation : « Dans ces exploitations rurales vit un grand nombre de personnes et d'animaux, comme de vigoureux chevaux aidant aux tâches agricoles »⁴³.

Un autre aspect important du trésor royal est la diversité de voies qui œuvrent à sa formation. L'une de ces voies, on l'a vu, était la confiscation de biens à la suite d'une destitution d'un poste ayant entraîné les concessions⁴⁴. À l'époque nasride, un document castillan mentionne que Mawlāy Ḥasan (1464-1482 ; 1483-1485) fit exécuter trois *qā'id*-s, propriétaires terriens, lors d'un paiement de la ville de Santa Fé, s'emparant des terres pour lui et sa femme, la chrétienne Soraya (doña Isabel de Solís), mère des Infants de Grenade, Sa'd et Naṣr⁴⁵. Dans d'autres cas, la saisie des terres se produisait à la suite de leur abandon par les propriétaires, pour cause de guerre ou autre. De surcroît, les dynasties régnantes héritaient les unes des autres. Comme l'indique E. Molina, « Tout transfert politique, – pratique fréquente en al-Andalus –, engendrait également,

39. Ibn Ḥayyān, *Crónica del califa*, p. 20.

40. Guichard et Prémare, « Croissance urbaine », p. 15-30.

41. Molina, « El *Mustablaṣ* », p. 123.

42. Archivo Histórico Nacional (A.H.N.), Clero, libro 3692.

43. Ibn al-Ḥaṭīb, *Historia de los Reyes*, p. 10.

44. Chalmeta, « Concesiones », p. 44.

45. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

en plus ou moins grande mesure, un transfert du patrimoine »⁴⁶. C'est le cas de l'Alcázar Genil, palais grenadin d'origine almohade qui fut reconstruit et décoré par les Nasrides.

Une autre formule d'acquisition de biens pour le trésor privé du souverain apparaissant dans les sources est celle de l'achat. Il pouvait se faire au sein d'une même famille, comme l'atteste le cas des Omeyyades d'al-Andalus. La maison Dār al-Mulk, à Cordoue, fut achetée par al-Nāṣir aux héritiers d'al-Munḍir (886-888) pour l'offrir à son fils al-Ḥakam II (961-976)⁴⁷. De même, les membres de la cour pouvaient faire don au souverain d'une exploitation agricole, comme le fit le *fatā* al-Durri qui offrit une *munya* à al-Ḥakam II⁴⁸. L'émir Mawlāy Ḥasan vendit aussi Dār Nubla à ses enfants en 1472, une vente probablement simulée dans le but de ne pas éveiller la jalousie d'autres héritiers⁴⁹.

Par contre il est très peu souvent fait état de l'achat de terres par le souverain, même si cela se produisit aussi. Nous avons même trouvé qu'à une occasion Mawlāy Ḥasan fit cette acquisition à partir de terres appartenant à de petits propriétaires aux alentours de la rivière Genil, à Grenade⁵⁰. Nous savons également que le même émir acheta une maison pour son épouse Soraya⁵¹.

L'héritage au sein de la famille royale était la façon habituelle de distribuer des biens parmi ses membres. Il existe des traces de cette pratique de transmission du patrimoine à l'époque nasride, bien qu'il soit difficile de déterminer s'il s'agit de patrimoine royal ou privé. D'autre part, les émirs héritaient aussi d'individus sans descendance mâle par ligne agnatique, conformément à la *ṣarī'a* : le « droit des héritages ». Il est difficile d'affirmer que cette partie correspondant au monarque alimentait les caisses de l'État, comme le reste des impôts, ou si elle servait à accroître le trésor royal. Cependant, c'est ce que semblent indiquer certains des documents consultés relatifs aux avoirs des Infants de Grenade⁵².

Finalement, il se peut que les sultans aient envisagé la vivification (*iḥyā'*) de terres mortes ou de terres n'appartenant à personne (*res nullius*) comme moyen d'accroître leur patrimoine territorial. Muḥammad II (1273-1302) s'attela ainsi à accroître et à consolider le *mustaḥlaṣ* par diverses voies, en transformant les pâturages en terrains de culture et en accroissant l'activité des chantiers navals du royaume⁵³. Il est également important de signaler que certaines propriétés du patrimoine royal nasride se trouvaient dans des zones de pâturage, nommées au moins à deux reprises *manhal* ou abreuvoir, comme l'Alitaje (*Manhal Dār al-Liṭāh*) et le Nublū (*Manhal Nublū*), ce qui porte à croire que ces zones d'herbage furent transformées en zones agricoles.

46. Molina, « El *Mustaḥlaṣ* », p. 137.

47. Molina, « El *Mustaḥlaṣ* », p. 149.

48. Molina, « El *Mustaḥlaṣ* », p. 120.

49. Archivo de la Real Chancillería de Granada (A.R.Ch.G.), sala 202, leg. 5276, pieza 6, Trillo, « El Nublo », p. 867-879.

50. Malpica et Trillo, « Los infantes de Granada », p. 388.

51. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

52. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

53. Calero et Martínez, *Málaga*, p. 363.

Munya-s et patrimoine royal nasride

La thématique du *mustablaş* nasride a été abordée par divers auteurs, qui ont permis de mieux la comprendre et la préciser. En premier lieu, on se doit de citer Isabel Álvarez qui, en 1959, édita et étudia une série de documents des Archives Générales de Simancas (A.G.S.)⁵⁴ à partir desquels elle put définir le contenu de cette propriété royale. Elle indiquait à l'époque la difficulté inhérente à la connaissance de cette institution tant dans le domaine islamique en général qu'à Grenade en particulier. Elle distinguait trois types de propriétés : la première, privée et appartenant aux souverains ; la deuxième, dépendant du patrimoine royal ; la troisième, celle qui venait alimenter les finances publiques par le biais d'impôts⁵⁵. Nous montrerons bientôt pourquoi cette distinction est fondamentale pour comprendre le lieu occupé par le patrimoine royal en général et par les *munya-s* en particulier, dans le contexte du financement de l'État nasride.

Par la suite, Miguel Angel Ladero, dans son article consacré au système fiscal des émirs, fait référence à l'existence de l'« *important patrimoine privé des émirs* »⁵⁶, sans faire de distinction entre celui-ci et le trésor royal. Il y inclut palais, *munya-s*, jardins et vergers, terrains situés à Grenade, à Salobreña et à Motril, ainsi que moulins, boutiques et bains. Plus loin, il mentionne aussi la rente de la *hagüela*⁵⁷ (qui consistait en immeubles appartenant aux émirs qu'ils louaient), sans spécifier de quoi il s'agit. Finalement, il cite quelques impôts qui avaient une répercussion directe pour les émirs nasrides, comme l'impôt perçu sur les héritages et l'*almahaguala*⁵⁸.

L'arabisant Luis Seco de Lucena a également consacré quelques lignes à cette thématique dans son article sur l'administration centrale des Nasrides. Il indiquait encore la difficulté d'établir une claire différenciation entre le patrimoine royal et les finances publiques, étant donné que, comme on l'a déjà signalé pour des époques antérieures, les limites étaient perméables⁵⁹. Comme l'a observé R. Peinado, l'auteur en question omettait par contre les différences que I. Álvarez avait établies entre patrimoine privé, royal et finances publiques, mêlant les deux premiers types⁶⁰. R. Peinado analyse certains aspects du patrimoine royal à partir d'un document de A.G.S., Consejo Real, leg. 651-9, qui fait référence aux constatations réalisées après la conquête à propos des finances des souverains nasrides ainsi que des abus commis par les administrateurs castillans qui empêchèrent de les transférer à la couronne. Dans le cadre

54. Álvarez, « La hacienda », p. 99-124.

55. Álvarez, « La hacienda », p. 100.

56. Ladero, « El duro fisco », p. 321-334.

57. *Hagüela* dans la documentation castillane, peut-être de l'arabe *hawāla*.

58. *Almaguala* dans la documentation castillane; je ne connais pas l'étymologie de ce mot.

59. Seco, « La administración », p. 26.

60. Peinado, « El patrimonio real nazarí », p. 213.

de ce travail, j'ai consulté divers documents dans le but de préciser certains aspects du patrimoine royal et plus particulièrement des *munya-s*⁶¹.

Il n'est pas aisé de reconstituer le patrimoine royal nasride, étant donné les inconvénients inhérents à la distinction entre celui-ci et les biens particuliers des membres de la famille royale transmis par voie d'héritage, dons ou ventes. Cependant, les capitulations ou accords signés avec Muḥammad XII Boabdil concernant ses intérêts particuliers établissent la différence entre biens de la dynastie et biens privés du souverain⁶². D'autre part, les dissensions existant au sein de la dynastie entre Muḥammad b. Sa'd El Zagal et Boabdil, peu avant la conquête du royaume de Grenade, entraînaient des concessions du patrimoine royal à leurs partisans respectifs, et il est difficile de retrouver les traces des transactions qui ont aliéné celui-ci. Confirmation de ce fait fut obtenue en étudiant les biens des Infants de Grenade par le biais de l'interrogatoire des témoins mené par don Andrés de Grenade, conseiller (*regidor*) de 50 ans anciennement appelé El Bustan, et dont voici un extrait: « Il dit qu'il savait que lorsque leurs Altesses signèrent la capitulation de Grenade avec le roi Chiquito, frère des infants, elles lui donnèrent la concession de tous leurs biens-fonds ayant appartenu à leurs opposants. En vertu de quoi ledit Roi Chiquito fit don de quelques biens de ses opposants et de leurs domestiques (sic) »⁶³.

En outre, après l'incorporation du royaume de Grenade à la couronne castillane, se dressèrent de nombreux obstacles relatifs au transfert du patrimoine royal nasride aux Rois Catholiques. Parfois les agents castillans chargés de l'administration du nouveau royaume fraudèrent dans le but de s'emparer de ces biens ou d'accroître les leurs⁶⁴. Dans l'inventaire des biens appartenant à la dynastie se trouvent des références à la composition de ce patrimoine⁶⁵. Cette recherche fut rendue possible grâce à la traduction des livres arabes où se trouvait consignée cette information. Un intérêt tout particulier a été porté au moment où les souverains avaient acquis le plus grand nombre de biens, c'est-à-dire à partir du moment où ils avaient récupéré les spoliations antérieures⁶⁶.

Ces livres constituaient des registres distincts des éléments qui conformaient le patrimoine royal. Il s'agissait de trois inventaires distincts: les livres de *çultania*, ceux de *tavquia* et ceux de la *hagüela*. Les premiers consignaient les terres de l'État royal les plus proches de la ville. Ces terrains étaient de meilleure qualité que les autres terrains entourant la ville⁶⁷. Les livres de *tavquia* enregistraient les terres cultivées irriguées (*huertas*), les villages, les fermes proches

61. Citons entre autres A.G.S, Consejo Real, leg. 651-9, ainsi que deux documents relatifs aux preuves des biens appartenant aux Infants de Grenade: A.G.S. Patronato Real, 11-123 et A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10-200. J'ai en outre consulté divers documents concernant le Monastère de la Conception de Saint Jérôme de Grenade, bénéficiaire de quelques *mercedes* (concessions) royales, concrètement celle de la *munya* du Dār Nubla, et plus tard de Dār Aben Mordi.

62. CO.DO.IN, p. 411-420 y p. 415-416, *Capitulación*. Galán et Peinado, « De la madina musulmana », p. 202.

63. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

64. Peinado, « El patrimonio real nazarí », p. 218-230.

65. A.G.S., Consejo Real, 651-9.

66. A.G.S., Consejo Real, 651-9.

67. Galán et Peinado, « De la madina musulmana », p. 216.

de la ville, les propriétés de la Vega, d'El Quempe (au sud de Grenade) et les prés dans la montagne. Enfin, les livres de la *hagüela* concernaient les rentes des moulins, des bains, des terres de culture, des boutiques et des *funduq*-s.

Comme on peut le constater, le patrimoine royal était constitué de biens urbains (moulins, bains, boutiques, *funduq*-s), ainsi que d'autres qui pouvaient être ruraux ou faire partie intégrante de la ville, comme les jardins, ou se trouver en périphérie, comme les *munya*-s. Il comprenait également en grande part d'excellentes propriétés foncières agricoles, proches de la ville, probablement sur des terres irriguées. Finalement, il était aussi constitué de propriétés plus éloignées, que les Castillans appelaient souvent « *cortijos* » ou « *alquerías* » (fermes et hameaux ruraux), et qui comptaient tant des terres irriguées que des terres sèches. Les souverains disposaient aussi de prés dans la *sierra* de Monachil⁶⁸ et à Guadix⁶⁹. Nous ne pouvons pas non plus oublier qu'ils possédaient aussi des droits sur les héritages⁷⁰ et d'autres liés au trafic marchand⁷¹.

La gestion du patrimoine royal : entre le souverain et les élites

La gestion et l'exploitation des biens du patrimoine royal étaient diversifiées et ceux-ci pouvaient être vendus, donnés ou loués⁷². Parfois l'émir pouvait les vendre, mais comme ils appartenaient au trésor royal de façon révocable, les acheteurs étaient obligés de respecter certaines clauses reprises dans les livres du souverain. Outre le prix d'achat, ils s'engageaient ainsi à verser une somme qui correspondait à plus de la moitié de ce que rapportait la propriété. Cependant, étant donné que les nouveaux propriétaires pouvaient subir la révocation de ces biens de la part de l'émir, ils pouvaient avoir payé un prix inférieur à celui établi dans le contrat de vente, et n'étaient pas obligés de l'assainir⁷³. Ainsi, la commercialisation des biens du patrimoine royal avait des caractéristiques particulières, car même si l'on vendait la propriété, le souverain conservait le droit de la récupérer, et d'autre part, durant la période de transfert il recevait plus de la moitié du cens.

À d'autres moments, par contre, ces possessions étaient conservées par les souverains eux-mêmes, qui les exploitaient par le biais de la location, probablement à des agriculteurs, ce qui était sans doute le cas de la *munya* Dār Nubla. La gestion de ces propriétés était assurée par des personnes de confiance du sultan, souvent des *qā'id*-s, qui, dans la documentation castillane, reçoivent le nom de « *mayordomos* » (majordomes). Ils étaient chargés de recueillir les fruits et rentes de ces propriétés. Durant l'interrogatoire visant à l'enquête (*Probanza*) relative aux biens qui avaient appartenu aux Infants de Grenade (1505)⁷⁴, plusieurs témoins évoquent

68. A.H.N., Clero, libro 3692.

69. González, « Documentos árabes », p. 330-342.

70. López de Coca, « El reino de Granada », p. 389; Trillo, *La Alpujarra*, p. 308; Malpica et Trillo, « Los Infantes de Granada », p. 391.

71. López de Coca, « El reino de Granada », p. 389.

72. A.G.S., Consejo Real, leg. 651-9.

73. A.G.S., Consejo Real, leg. 651-9.

74. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

cette circonstance, mais nous ne sommes pas en mesure de préciser s'il s'agissait du patrimoine privé ou du *mustablaş*. Outre les *qā'id*-s, d'autres personnes qu'ils employaient, appelées *nadir* (de l'arabe *nāzir*, inspecteur) ou également majordomes, pouvaient se charger de ces tâches. C'est par exemple le cas de la *qarya* de Mieres, dans le Quempe : les terres de la reine Soraya étaient administrées par Andrés Albizir, habitant de San Miguel, dans l'Albayzín, qui exerçait les fonctions de *nadir* d'un autre majordome⁷⁵. Parfois encore cette fonction était réalisée sur demande du *wazir* du souverain. C'est ce que signale le témoin Bartolomé El Calay, habitant de Pulianas, qui dit avoir été majordome des terres de l'émir à Cubillas et avoir récolté leur rente qu'il acheminait à dos d'âne et de chameau chez le souverain, suivant ses ordres et ceux du *wazir* Benegas⁷⁶.

L'émir pouvait aussi remettre ces biens en tant que *mercedes* (concessions), généralement aux femmes de la famille royale, ou aussi en guise de salaire ou de paiement pour services divers à certaines personnes chargées de l'administration de l'État⁷⁷. Dans le premier cas, nous savons que les femmes de la dynastie des Nasrides étaient les propriétaires de certaines de ces demeures, mais il est également vrai qu'elles pouvaient aussi parfois les remettre aux émirs, en guise d'héritage ou de don fait de leur vivant. Il existe donc ainsi un transfert de biens entre les membres de la famille royale ; on ignore cependant si ces biens appartenaient au patrimoine royal ou s'ils étaient privés. En 1505, lors d'une vérification des avoirs des Infants de Grenade, enfants de Mawlāy Hasan, le témoin Fernando Enriquez el Pequeñí, *regidor*, déclare, en réponse à la question n° 11, comment il a reçu en héritage de sa sœur la ferme d'Otura, et en héritage de sa tante, la ferme d'Arnales, des biens qu'il céda ensuite à ses enfants de son vivant⁷⁸. À la question suivante, il répondit que l'émir reçut, en concept de don, un verger de la reine Çeti Fatima, du vivant de celle-ci, et qu'il le céda à son épouse Soraya, mère des dits infants⁷⁹. Ces cessions aux membres de la famille royale, et plus particulièrement, aux femmes, semblent avoir comme objectif de garantir le maintien de leur statut, de façon semblable à ce que nous avons décrit concernant les membres des familles régnantes de la Cordoue émirale et califale.

Le texte cite ensuite des « notables et d'autres personnes de sa maison » en tant que bénéficiaires du patrimoine royal, c'est-à-dire des individus qui appartenaient à l'élite nasride et qui, dans presque tous les cas documentés, étaient impliqués dans la gestion de l'État, principalement en qualité de *qā'id* et parfois de *wazir*. Les biens leur étaient cédés soit en tant que paiement d'une part de leur salaire, soit en tant que concessions pour services rendus, des services qui pouvaient avoir un caractère moins fréquent. Étant donné que les diverses entités financières de l'État d'al-Andalus étaient différenciées mais perméables, la rémunération de ces personnalités via les finances royales n'a rien d'étrange.

75. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

76. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

77. A.G.S., Consejo Real, 651-9.

78. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

79. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

En ce qui concerne les époques antérieures, les données ne nous permettent pas d'établir de façon claire le système de rétribution de ces délégués de l'État. La concession d'*iqṭā'* pouvait se faire tant via les terres que via les impôts perçus au sein d'une circonscription⁸⁰. C'est ainsi que fonctionnait la rémunération des *qā'id*-s de la taifa ziride de Grenade⁸¹. P. Guichard a également signalé la possibilité selon laquelle les *qā'id*-s étaient payés en terrains ayant préalablement appartenu à l'État, sans pour autant que cela signifie qu'il s'agissait de fiefs⁸², car les élites qui recevaient ces terrains avaient peu d'indépendance par rapport au pouvoir central. Certaines de ces concessions semblent avoir reçu le nom de *rahales* ou *rafales*, même si d'autres sources utilisent des termes liés à des anthroponymes, ce qui tendrait à démontrer que dans ce cas la propriété est liée à une lignée ou à un individu. Il faut les distinguer des propriétés royales, qui étaient des propriétés de plaisance situées en périphérie, tandis que les terrains dont il vient d'être question étaient de moindre qualité, irrigables ou non irrigués, situés en marge des terres des hameaux⁸³.

En ce qui concerne l'étape nasride nous connaissons quelques cas où les agents de l'État étaient également rémunérés avec une part des impôts perçus dans le territoire situé dans leur juridiction. À Guadix, par exemple, le lieutenant de *qā'id* et sans doute le *qā'id* lui-même touchaient leur salaire des impôts du district correspondant à cette ville⁸⁴. Comme il a été dit plus haut, en plus de ce type de rémunération, il existe des preuves d'autres voies de financement des fonctionnaires du royaume nasride, comme la remise de terres appartenant au *mustahlaṣ*. C'est ainsi que, comme Ibn al-Ḥaṭīb lui-même le dit dans son ouvrage *Lamḥa*, le sultan Muḥammad V fit « concession (musawwaḡ al-iqṭā') de vastes propriétés de son patrimoine particulier »⁸⁵. Quant à al-Bunnāhī, il explique que les Nasrides, en échange de services rendus, remettaient « des concessions territoriales et d'autres propriétés appartenant non seulement au *mustahlaṣ* ou au patrimoine privé du sultan mais aussi au Trésor Public »⁸⁶.

Les *Documentos arábigranadinos* nous informent de telles transactions effectuées par les sultans nasrides à partir du patrimoine royal en faveur de responsables de l'administration et d'autres personnages. En 1459, l'émir, très certainement Sa'd al-Musta'īn, père de Mawlāy Ḥasan, vend au *qā'id* Abū 'Āmir Ḡālib b. Hilāl, par l'intermédiaire de son vizir, un terrain de 200 *marjales* (1 *marjal* = 5 ares), compris dans le paiement du *Manhal* Alitaje (« Abreuvoir de l'Alitaje ») appartenant au patrimoine royal⁸⁷. En effet, cette zone de la plaine appartenait aux souverains nasrides⁸⁸ et le terrain vendu était voisin de celui d'autres *qā'id*-s. L'élément intéressant de cette transaction est que le bénéficiaire ne paie pas, car l'émir a une

80. Chalmeta, « Concesiones » ; Guichard, *Al-Andalus*, p. 369.

81. Guichard, *Al-Andalus*, p. 496.

82. Guichard, *Al-Andalus*, p. 497.

83. Guichard, *Al-Andalus*, p. 504-505.

84. Trillo, « Agentes », p. 284-285.

85. Calero, « El proceso », p. 443.

86. Calero, « El proceso », p. 443.

87. Seco, *Documentos*, p. 29.

88. Molina et Jiménez, « La propiedad », p. 451.

dette envers lui, due au non versement de son salaire ou à une récompense pour services rendus. Observons les termes de la quittance: «*en compensation du crédit que lui doit l'émir pour la même quantité et qualité de monnaie*»⁸⁹. En 1460, cet émir vend à un autre individu, Abū al-Ḥasan 'Alī «*le lieu situé au Manhal Dār al-Liṭāḥ* (Abreuvoir de la ferme de l'Alitaje)». À nouveau, l'acheteur ne remet pas d'argent en échange, car la réception de la propriété foncière se fait en raison «*des services que celui-ci a, en son temps, rendus à celui-là*»⁹⁰.

D'autre part, dans un document non daté relatif aux droits qui revenaient aux Rois Catholiques dans plusieurs royaumes, on peut lire que, à Grenade, les terres du patrimoine royal étaient louées à certains fonctionnaires, surtout des *qā'id*-s, pour assurer leur maintien⁹¹. Des documents postérieurs à la conquête nous permettent aussi d'obtenir des informations concernant des propriétés que possédaient les *qā'id*-s et qui avaient fait partie du patrimoine royal. Le hameau de Láchar, par exemple, appartenait aux *qā'id*-s Qabšānī-s, et Daragoleja à un Abencérage, *wazīr* de l'émir⁹². Parfois, un *qā'id* pouvait bénéficier d'une *munya* sans que l'on puisse clairement établir si elle avait auparavant appartenu au trésor royal, comme dans le cas de la Dār Aben Mordi possédée par Mufarriḡ.

On voit ainsi clairement que les biens du patrimoine royal pouvaient être utilisés pour la rémunération des agents de l'État du royaume nasride; reste à déterminer si ces transactions étaient ou non à perpétuité. D'une part, nous avons déjà indiqué que le trésor royal avait une caractéristique d'inaliénabilité, condition rendue effective par Mawlāy Ḥasan qui révoqua les biens remis par ses prédécesseurs. D'autre part, le document évoquant l'enquête concernant les biens du patrimoine royal qui appartenaient aux Rois Catholiques fait état de concessions de ceux-ci «*a censo o a renta*»⁹³ (comme cens ou rente), ce qui, dans tous les cas, fait référence au caractère caduc de telles donations. Cependant, nous avons également trouvé d'autres données qui tendent à prouver le contraire, en ce sens que les biens de la maison royale étaient aliénés de façon permanente, au bénéfice des principales lignées du royaume.

La documentation arabo-grenadine reprend un certain nombre de ventes de biens du trésor royal à des *qā'id*-s et *wazīr*-s et prend acte du cas où, parfois, ces biens pouvaient être attribués à des tierces personnes, même si l'on insiste sur le fait qu'il s'agissait d'une partie du patrimoine du souverain, ce qui apparaît dans les documents d'évaluation d'expertise préalables à ces transactions. En 1472, le *qā'id* Ġālib b. Hilāl, qui avait acheté auparavant un ensemble de terrains agricoles à l'Alitaje appartenant au patrimoine royal, et pour lequel il n'avait rien déboursé, car cette transaction représentait une remise de dette que l'émir avait contractée envers lui, vendit ce bien à «*l'éminent Abū Ġāfar Aḥmad b. 'Uṭmān al-Farūḡ*». En 1460, le *qā'id* Abū al-Ḥaḡḡāḡ Yūsuf, fils du *qā'id* et vizir Abū al-Qāsim b. al-Šarrāḡ, de l'importante famille des Abencérages, reçut du souverain deux boutiques de la *qayṣariyya*, sans rien devoir

89. Seco, *Documentos*, p. 29.

90. Seco, *Documentos*, p. 33.

91. Álvarez, «*La hacienda*», p. 112.

92. Peinado, «*Un espacio aristocrático*», p. 21.

93. A.G.S., Consejo Real, 651-9.

payer en échange, car il les reçut « *comme complément du service rendu et en tant que signe de reconnaissance, ce pourquoi ces deux boutiques reviennent au qā'id en question, se détachant dès lors légalement du Patrimoine Royal* »⁹⁴. Quelques jours plus tard, cet acheteur les vendit à un autre qā'id, Abū al-Qāsim b. Riḍwān Bannigaš. En avril 1491, Boabdil accrut le nombre de ces transactions, plus particulièrement en ce qui concerne le verger de 'Iṣām, situé dans la zone méridionale de la ville, dans le quartier de Nağd. L'émir cherchait probablement à se procurer de l'argent afin d'affronter l'exil qu'il entrevoyait.

Nous voyons donc que le patrimoine royal se trouvait réduit suite aux transactions effectuées par les émirs eux-mêmes, au bénéfice principal de qā'id-s et d'autres membres de l'administration de l'État. On sait également que Mawlāy Ḥasan exerça le droit de révocabilité de ces biens, accroissant ainsi le trésor royal. Les successeurs de Mawlāy Ḥasan, El Zagal et Boabdil, effectuèrent ensuite des dons en faveur de leurs partisans respectifs, sans que l'on ait probablement pu récupérer ces propriétés pour le *mustahlaš*, du fait de la conquête de Grenade par les Rois Catholiques. Cependant, le fait que certains de ces bénéficiaires des biens du patrimoine royal les aient revendus indique une tendance à l'amoindrissement des richesses de la monarchie, et une certaine autonomie des élites liées au gouvernement.

On peut en déduire qu'il existait une élite intimement liée au souverain et au patrimoine royal. Comme l'indiquait Ibn al-Ḥaṭīb lui-même, il y avait deux manières de s'enrichir dans le royaume nasride : l'appartenance à une famille noble, et la relation avec l'administration de l'État⁹⁵. L'élite nasride s'efforçait de consolider son statut de plusieurs manières : d'une part, en assurant le maintien de postes de responsabilité au sein de la famille, et d'autre part, par le biais des relations matrimoniales au sein du même groupe social, voire de la famille régnante. D'ailleurs, l'historiographie d'al-Andalus relative au royaume nasride est loin d'avoir passé sous silence cette caractéristique, qui a été expliquée de plusieurs manières. Guichard considère que le fait de maintenir un poste d'État au sein d'un même groupe familial n'empêche pas le caractère public de l'État⁹⁶. Le fait que les terres royales soient inaliénables et, dès lors, soumises à des transactions passagères et révocables en théorie – et en pratique comme sous Mawlāy Ḥasan, – nous invite à réfléchir au caractère public de l'État nasride. Cela n'empêche pas que certaines familles aient essayé de contrôler les fonctions administratives pour en être les uniques bénéficiaires afin d'accroître leur statut politique et socioéconomique. On pouvait trouver les deux cas, car si la puissance de l'État était certes un frein à l'indépendance de l'aristocratie, celle-ci pouvait également se trouver privilégiée et favorisée par les fonctions publiques qu'exerçaient ses membres.

La dynastie nasride pratiquait souvent l'endogamie, tant par voie agnatique que matrilinéaire. Cependant elle s'apparenta aussi avec diverses lignées⁹⁷, comme les Banū Ašqilula, les Banū Mawl, les Banū Ḥudayr, les Venegas et les Mufarriğ, qui engendrèrent plusieurs

94. Seco, *Documentos*, p. 36.

95. Ibn al-Ḥaṭīb, *Historia de los reyes*, p. 34.

96. Guichard, *Al-Andalus*, p. 445.

97. Boloix, *Las sultanas*, p. 171.

qā'id-s et fonctionnaires de l'administration. M^a J. Rubiera a souligné l'importance des liens cognatiques dans le maintien du pouvoir chez les Banū Naṣr, mais également pour l'accès de certaines de ces lignées au trône⁹⁸. Muḥammad I^{er} (1238-1273) maria ses deux filles Mu'mina et Šams à des membres de la famille des Banū Ašqīlula, les fils du *ra'īs* 'Alī Ibn Ašqīlula : Abū Ishāq Ibrāhīm et Abū Muḥammad 'Abd Allāh, qui se virent attribuer les fonctions respectives de chef de l'armée et *wālī* (gouverneur) de Malaga. La petite-fille de Muḥammad I^{er}, Amat al-'Azīz, épousa le *ra'īs* Abū Ishāq Ibrāhīm b. 'Abd Allāh b. Ḥudayr. Quant à Yūsuf I^{er} (1333-1354), il maria une de ses sœurs avec le *ra'īs* nasride Abū al-Ḥasān b. Ğā'far b. Naṣr. Muḥammad IX *le Gaucher* (qui gouverna de façon intermittente entre 1419 et 1454) épousa une esclave, Zahr al-Riyāḍ, qu'il émancipa en même temps que le père de celle-ci, le *qā'id* Abū Surūr Mufarriġ.

Quant aux Banū Mawl de Cordoue, ils entrèrent dans la famille des sultans nasrides grâce au mariage du vizir et *qā'id* Abū Bakr 'Atīq b. Muḥammad b. al-Mawl avec la fille du *ra'īs* Abū Ğā'far, surnommé al-Faġallib, cousin paternel du sultan Muḥammad I^{er}. Plus tard, une nouvelle union se produisit entre un Mawl, frère de ce vizir, et la fille du *ra'īs* Abū al-Walīd Ismā'il, frère de l'émir⁹⁹. Finalement, la fille de Muḥammad VI *le Vermeil* (1360-1362) épousa Muḥammad Ibn al-Mawl ; de cette union naquit Yūsuf IV Ibn al-Mawl (1432).

L'origine d'autres personnages est moins claire, comme par exemple celle de Riḍwān Bannigaš, vizir de Muḥammad VIII (1417-1419 et 1427-1429), marié à une fille de l'émir Muḥammad VI *le Vermeil* ; ou encore celle de Morayma, l'épouse de Boabdil (1482-1483 et 1486-1492), que l'on considère comme la fille du *qā'id* de Loja' 'Alī Alatar.

Comme nous l'avons dit plus haut, les élites aussi avaient tendance à se marier entre elles. Une réalité découlant de cet état de fait et le démontrant est que certaines zones de la plaine occidentale de Grenade, qui appartenaient à l'origine au patrimoine royal, étaient possédées en copropriété par des membres de certaines grandes lignées, apparentées à la famille royale par mariage. C'est le cas du hameau de Láchar et de Daragoleja, propriété de diverses familles (al-Qabšanī, 'Abd al-Barr et Ibn al-Šarrāġ) à l'époque où elles sont vendues à don Álvaro de Luna, *qā'id* de Loja'¹⁰⁰.

La première chose à prendre en compte quand on aborde le mode d'exploitation des *munya*-s est qu'on ignore presque toujours l'étendue de ce type de propriétés. Ibn al-Ḥaṭīb donne une liste des *munya*-s qui constituaient le *mustahlaṣ al-sultān*¹⁰¹ et indique qu'elles étaient très prospères, certaines pouvant rapporter jusqu'à un demi millier de dinars d'or par an. Il explique aussi qu'hommes et animaux y travaillaient, ce qui indique un besoin de main d'œuvre dépendante pour effectuer ces tâches. Les propriétés possédaient « *de magnifiques maisons, des tours élevées, des aires larges, des pigeonniers et des poulaillers* »¹⁰². Certaines se trouvaient en dehors de la ville,

98. Rubiera, « El vínculo », p. 121-124.

99. Ibn al-Ḥaṭīb, *Historia de los Reyes*, p. 72.

100. Peinado, « Los Banū al-Qabšanī », p. 344-346.

101. Ibn al-Ḥaṭīb, *al-Iḥāṭa*, p. 125-126.

102. Ibn al-Ḥaṭīb, *Historia de los Reyes*, p. 10.

d'autres intra-muros. Ce mode de peuplement différait de celui des *qarya*-s qui réunissaient plusieurs habitants propriétaires de leurs terres.

Qaṣr al-Nubluh ou Dār Nubla était une *munya* de la plaine, au sud de Grenade, propriété de la famille royale dès l'époque de Yūsuf III, qui l'avait utilisée en 1416-1417 comme lieu de repos à son retour d'une bataille, à Malaga. En 1472 l'émir Mawlāy Ḥasan la vendit à ses fils, Sa'd et Naṣr, fruits de son union avec sa seconde épouse, la chrétienne Isabelle de Solís, mieux connue sous le nom de Soraya. Il ne s'agit pas des seuls biens qu'il leur légua, probablement dans le but de les protéger des complexes relations familiales dérivant des fruits de son union avec sa première épouse. Un témoin interrogé dans le cadre de l'enquête concernant la vérification des avoirs des Infants de Grenade avait expliqué que leur père leur avait fait don de ces terres parce qu'ils étaient pauvres¹⁰³. N'était-ce pas là une des fonctions du *mustahlaṣ* ?

Comme nous l'avons dit, nous avons des informations détaillées sur l'une de ces *munya*-s royales situées dans la Vega de Grenade, Dār Nubla. On sait qu'elle était constituée de deux parties : l'une résidentielle et l'autre agricole. La première comprenait une demeure principale, probablement pourvue d'une tour (qui apparaît dans un des trois documents de vente), en plus de trois maisons de travailleurs, un pigeonnier, un moulin à huile et des vergers: « *El alcazar e casa principal con las tres pares de casas e la torre del palomar y el almazafra (sic. almazara) e las dos guertas que esta junto, e las casas que esta (sic) aderredor de las dichas guertas, las quales, por razón de su notoriedad no ay necesidad de declarar sus linderos* »¹⁰⁴. Un second document fait état d'un des jardins pourvu d'un pavillon réservé aux visiteurs: « *Ay un alcazar y casas real (sic) y tres casas de labradores con un palomar de palomas y una huerta con un aposentamiento* »¹⁰⁵.

On aura remarqué que les *munya*-s sont souvent appelées « Dār », mention à laquelle on ajoute un anthroponyme, ce qui avait pour but d'indiquer l'importance de la maison, qui dans d'autres descriptions peut être appelée *al-qaṣr*, *alcazar*, maison principale, souvent palais, ou bien être décrite par un de ses éléments constitutifs comme par exemple la tour (*burġ*). L'*almazara* (moulin à huile, ar. *al-ma'ṣara*) est un autre des bâtiments caractéristiques de ces propriétés. On sait en outre grâce aux documents d'après la conquête que les souverains nasrides avaient le monopole des moulins, tout comme celui d'autres types d'immeubles comme les bains, les fours et les boutiques. C'est peut-être ce qui explique qu'on ne les trouve mentionnés que lorsqu'ils appartenaient à la royauté ou à des personnages importants chargés de l'administration du royaume, comme les *qā'id*-s, qui pouvaient parfois les avoir reçus au préalable d'un émir, comme nous avons vu plus haut.

La seconde partie de Dār Nubla était constituée de 17 parcelles de terre, appelées *fadin*-s (de l'arabe *faddān*), ares, chemins de transhumance et tuileries. Le nombre de terrains est connu, mais pas leur étendue. En outre, la valeur différente attribuée à chacun laisse entendre que

103. A.G.S., Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.

104. Trillo, « El Nublo », p. 875.

105. Trillo, « El Nublo », p. 877.

leur différence résidait dans le type de culture, l'approvisionnement en eau, etc. En 1495, un témoin interrogé indiqua que la propriété comptait « *para catorze yuntas* »¹⁰⁶.

Une grande partie de ces propriétés foncières devaient être sur des terres irrigables, car plusieurs structures hydrauliques sont citées, comme des bassins, des canaux d'irrigation, un barrage, un *aguaducho*¹⁰⁷, des rigoles et des répartiteurs d'eau. On sait que Dār Nubla avait droit à quatre matinées d'eau, de l'aube aux vêpres¹⁰⁸, par semaine, via le canal d'irrigation de la rivière Monachil. Cela laisse entendre que la propriété avait une voie d'irrigation propre, même si les preuves manquent encore.

La mention d'aires et de chemins de transhumance prouve que l'on y trouvait aussi des cultures propres aux terrains non irrigués – les cultivateurs de la propriété paient d'ailleurs la dîme sous forme de céréales – ainsi que de l'élevage. On sait aussi que les souverains étaient propriétaires d'une zone de montagne des environs, qu'ils devaient utiliser pour les herbages, dans la sierra de Monachil.

En ce qui concerne la valeur de la propriété, son estimation est la suivante : la zone résidentielle (comprenant le palais, les maisons des travailleurs, les jardins potagers, le pigeonnier et le moulin à huile) représente 24 % du total, et le reste (76 %) correspond à la zone agricole, aux chemins de transhumance et aux tuileries. La valeur totale de la propriété, en 1472, correspondait à 82 780 *doblas* d'or¹⁰⁹. On peut comparer cette évaluation avec la valeur de certaines boutiques de l'émir à Grenade, estimées à 10 000 *doblas* d'or, entre 1457 et 1460, ce qui nous permet d'avoir une idée plus claire de l'importance de la propriété.

Étant donné que les Rois Catholiques cédèrent Dār Nubla le 11 décembre 1493 au monastère de Saint Jérôme pour que cet ordre religieux y construise un bâtiment, une enquête fut nécessaire pour savoir qui l'occupait, et dans quelles conditions, ce qui permit d'obtenir une information concise mais précieuse de la façon dont fonctionnait cette propriété à l'époque nasride, grâce au témoignage des Morisques¹¹⁰. L'enquête menée en janvier 1495 permit de savoir que la propriété était exploitée par le biais de tenanciers qui payaient la moitié de la récolte en plus de la dîme et d'un droit appelé *tabdil*, qui correspondait à 60 maravédis par *marjal*. Un *nadir* ou majordome dirigeait la propriété ; il était au service de l'émir pour les tâches agricoles et était chargé de vendre l'eau aux agriculteurs¹¹¹. Avant la conquête, elle aurait été vendue à des « caualleros » sans que l'on en sache plus sur l'identité des acheteurs. Finalement, le monastère ne fut pas construit à Dār Nubla. En 1501 les Rois cédèrent le lieu occupé par la *munya* de Dār Aben Mordi qui appartenait au *qā id* Mufarriğ et se situe (toujours à l'heure actuelle) dans la zone sud-est de Grenade.

106. A.H.N., Clero, libro 3692. Le *Diccionario de la Real Academia de la Lengua Española* indique que 'yunta' (attelage) est synonyme de 'yugada', définie de manière variée : « superficie de terre que peut labourer un attelage en une journée » et « mesure agraire équivalant à 50 fanegas c'est-à-dire un peu plus de 32 ha ».

107. A.R.Ch.G., cab. 202, leg. 5276, p. 6. Le *Diccionario de la Real Academia de la Lengua Española* indique que le terme « *aguaducho* » peut signifier aqueduc ou noria ; nous penchons ici plutôt pour ce dernier sens.

108. A.R.Ch.G., cab. 202, leg. 5276, p. 6.

109. Trillo, « El Nublo », p. 874. Ces *doblas* d'or peuvent être des dinars d'or.

110. A.H.N., Clero, libro 3692.

111. A.H.N., Clero, libro 3692.

Conclusions

Les *munya-s* nasrides présentent des caractéristiques similaires à celles des *munya-s* que nous connaissons en al-Andalus : il s'agit de maisons d'agrément avec des terres associées, situées dans la périphérie urbaine. Comme dans le cas de Cordoue, la plupart des informations mentionnent leur appartenance au souverain alors que nous avons peu de références sur celles qui étaient détenues par les élites. Ce groupe social entretenait, dans l'exercice de ses fonctions, d'étroites relations avec l'appareil d'État. Cette omniprésence du souverain pourrait provenir du type de sources utilisées : chroniques palatines dans le cas de Cordoue, documentation sur le patrimoine royal dans celui de Grenade.

Il existe aussi d'autres ressemblances entre les *munya-s* de Cordoue, celles de la Marche Supérieure et celles des Nasrides. Le rôle des premières comme élément urbanisant est très important. Dans le cas nasride, il est aussi fort probable qu'elles se soient développées en donnant naissance à des *qarya-s*, comme c'est le cas dans la Marche Supérieure. De même, dans cette dernière comme dans la Vega de Grenade que dans la Marche Supérieure, les *munya-s* qui disposent d'une tour remplissent une fonction militaire.

Nous avons voulu approfondir les connaissances sur les *munya-s* nasrides en privilégiant des aspects méconnus jusqu'à présent, comme la question de leurs propriétaires et celle de leur gestion administrative et économique. Puisque la plupart des informations dont nous disposons se réfèrent aux *munya-s* royales, nous étions dans l'obligation de nous occuper du patrimoine royal, comme institution présentant des caractéristiques propres.

La façon de traiter les biens qui formaient le *mustahlaş* nasride pourrait être appliquée aux *munya-s*. Ainsi avons-nous mis en relation le fonctionnement du patrimoine royal de la première époque d'al-Andalus avec celui de l'époque nasride, ce qui nous a permis d'observer que l'un et l'autre suivaient des directrices semblables. Dans les deux cas, il se composait de biens-fonds qui étaient loués et d'impôts sur le commerce. Parmi ces immeubles se trouvent des bains, des moulins, des boutiques, des halles au blé, des auberges, des *munya-s*, des jardins et de riches terres de culture dans la périphérie de Grenade. Ce patrimoine était constitué de diverses manières, par confiscation, donation ou héritage des dynasties antérieures, par achat et vivification de terres (*iḥyā*). Il servait à maintenir le souverain, sa famille et des personnes de son entourage domestique et de son cercle restreint de pouvoir.

Un trait important de ce patrimoine royal résidait dans le fait qu'il était inaliénable, ce qui signifie que les donations et ventes qui pouvaient l'entamer n'étaient pas complètes car le souverain pouvait les révoquer quand il le voulait. Cette caractéristique pourrait expliquer divers actes comme les donations de leur vivant que les femmes de la famille royale faisaient aux sultans nasrides et qui pourraient donc ne constituer en réalité qu'une dévolution au trésor royal. De même, pouvons-nous interpréter les confiscations de *munya-s* effectuées par les émirs et les califes de Cordoue, ou les « cadeaux » que ces derniers et les émirs nasrides recevaient de leurs fonctionnaires, comme des retours de biens au *mustahlaş*.

D'autre part, nous avons vu que les ventes du patrimoine royale ne sont pas réelles dans la mesure où étaient incluses divers clauses qui les transformaient en une location puisque

l'acheteur devait payer, en plus du prix de vente, une rente de plus de la moitié la production du bien. Ces clauses et le droit de révocation du souverain montrent jusqu'à quel point on voulait que le trésor fût protégé. Les textes signalent qu'il ne s'agissait pas d'une fiction légale et que des émirs, par exemple Mawlāy Ḥasan, réussirent à obtenir la restitution des biens de la maison royale qui avaient été perdus à cause de la générosité de leurs prédécesseurs.

Ces données permettent de mieux comprendre la relation du souverain avec les élites et le degré d'autonomie dont celles-ci jouissaient. D'un côté, les émirs offraient aux agents de l'État des biens du patrimoine royal comme salaire (complété par des rétributions en espèces qui provenaient des impôts) ou en paiement de services rendus. D'autre part, les fonctionnaires tentaient de proroger leurs charges pour conserver ces privilèges et aussi de s'allier par mariage avec la famille royale.

En ce qui concerne l'organisation spatiale, économique et administrative des *munya-s*, nous avons apporté des données concrètes sur l'une d'elle, la propriété royale de Dār Nubla, qui nous permettent de mieux connaître ces établissements à l'époque nasride. Il s'agit d'un espace divisé en deux parties : l'une est résidentielle, et l'autre productive. La première comporte une demeure principale, généralement un petit palais, appelé *qaṣr* ou *dār*, parfois doté d'une tour et des maisons de travailleurs. À côté de cette partie d'habitat se situent des potagers, probablement un jardin ou un terrain d'agrément doté d'un pavillon et sans doute le bassin mentionné dans le document. Une deuxième partie comprend les parcelles de culture irriguée ou non, les chemins de transhumance et les abreuvoirs pour le bétail. D'autres moyens de production comme les moulins, dans ce cas à huile, et une tuilerie, appartiennent à cet ensemble et caractérisent les *munya-s*.

Les propriétés agricoles du patrimoine royal et donc les *munya-s* sont administrées, en général, par les *qā'id-s* et parfois par les *wazīr-s*. Ces administrateurs sont appelés majordomes. Ils délèguent leur pouvoir à des *qā'id-s* subalternes ou *nāzīr-s* qui se chargent de récolter la production et les rentes et les apportent à l'émir. Dans le cas de Dār Nubla, nous savons qu'en plus des impôts destinés au trésor public, les tenanciers devaient la moitié de leur production.

Ainsi pouvons-nous conclure que les *munya-s* nasrides constituaient pour le souverain un financement indépendant des autres ressources de l'État. Elles pouvaient être aliénées au bénéfice de la famille royale, surtout de ses femmes, et des fonctionnaires de l'administration. Toutefois, ces aliénations n'étaient, semble-t-il, pas permanentes et pouvaient être révoquées par l'émir.

Finalement, l'analyse d'une *munya* royale comme celle de Dār Nubla, confirme l'hypothèse de l'existence, à la périphérie des villes andalouses, de tenures tout à fait compatibles avec la présence de *qarya-s* et de paysans, propriétaires de leurs terres.

Bibliographie

Instrument de travail

Diccionario de la Real Academia de la Lengua Española,
Madrid, 2001, 22^e ed.

Sources

- A.G.S. (Archivo General de Simancas), Casas y Sitios Reales, leg. 10, fol. 200.
 A.G.S., Consejo Real, leg. 651-9.
 A.G.S., Contaduría Mayor de Cuentas, 1^a época, leg. 131, Habices de 1501.
 A.G.S., Patronato Real, leg. 11-123.
 A.H.N. (Archivo Histórico Nacional), Clero, libro 3692.
 A.R.Ch.G. (Archivo de la Real Chancillería de Granada), sala 202, leg. 5276, pieza 6.
 CO.DO.IN (Colección de Documentos Inéditos para la Historia de España), tome VIII, Madrid, 1846.
 González Palencia, Angel, « Documentos árabes del Cenete (siglos XII-XV) », *Al-Andalus* 5, 1940, p. 301-382.
 Ibn al-Ḥaṭīb, *al-Iḥāṭa fī aḥbār Ġarnāṭa*, 'Inān (éd.), vol. I, Le Caire, 1973.
 —, *Historia de los Reyes de la Alhambra. El resplandor de la luna llena (al-Lamḥa al-badriyya)*, José Mi^a Casciaro (trad.), Grenade, 1998.
 Ibn Ḥayyān, *Crónica del califa 'Abdarraḥmān III an-Nāṣir entre los años 912 y 942 (al-Muqtabis V)*, M^a Jesús Viguera y Federico Corriente (trad.), Saragosse, 1981.
 —, *Crónica del califa Alḥakam I y 'Abdarraḥmān II entre los años 796 y 847 [Almuqtabis II-1]*, Maḥmūd 'Alī Makkī, Federico Corriente (trad.), Saragosse, 2001.
 Ibn al-Qūṭiyya, *Tārīḥ iftitāḥ al-Andalus*, Julián Ribera (trad.), Madrid, 1868.
 Seco de Lucena Paredes, Luis, *Documentos arábigo-granadinos*, Madrid, 1961.

Études

- Álvarez Cienfuegos, Isabel, « La hacienda de los naṣrīs granadinos », *Miscelánea de Estudios Árabes y Hebraicos* 8, 1959, p. 99-124.
 Arié, Rachel, « Le trésor privé du sultan nasride » in Arié Rachel, *L'Espagne musulmane au temps des Naṣrides (1232-1492)*, Paris, 1990, p. 219-222.
 Arjona, Antonio, « La Almunia de 'Al Rusafá' en el yacimiento arqueológico de Turruñuelos », *Boletín de la Real Academia de Córdoba de Ciencias, Bellas Letras y Nobles Artes* 138, 1982, p. 153-184.
 Arnold, Felix, « La almunia de al-Rummaniyya. Resultado de una documentación arquitectónica », *Cuadernos de Madinat al-Zahrā'* 6, 2008, p. 181-274.
 Barceló, Carmen & Labarta, Ana, « Los documentos árabes del reino de Granada. Bibliografía y perspectivas », *Cuadernos de la Alhambra* 26, 1990, p. 113-119.
 Boloix Gallardo, Bárbara, *Las sultanas de la Alhambra. Las grandes desconocidas del reino nazarí de Granada (siglos XIII-XV)*, Grenade, 2013.
 Bressolette, Henri & Delarozzière, Jean, « Mosara, jardin royal des Mérinides », *Hespéris-Tamuda*, 18, 1, 1978-1979, p. 51-62.
 Brufal Sucarrat, Jesús, « La sociedad almorávide en el distrito de Lérida 1102-1146. La representación del poder mediante las propiedades rurales », *Medievalismo* 17, 2007, p. 13-38.
 Calero Secall, M^a Isabel, « El proceso de Ibn al-Ḥaṭīb », *Al-Qanṭara* 22, 2, 2001, p. 421-461.
 Calero Secall, M^a Isabel & Martínez Enamorado, Virgilio, *Málaga, ciudad de al-Andalus*, Málaga, 1995.
 Camacho Cruz, Cristina, « La almunia en la Ronda Oeste. Un hito en la arqueología cordobesa », *Arte, Arqueología e Historia*, 17, 2010, p. 173-181.

- Chalmeta, Pedro, « Concesiones territoriales de al-Andalus (hasta la llegada de los almorávides) », *Cuadernos de Historia* 6, 1975, p. 1-90.
- Cressier, P., Hassar-Benslimane, J. & Touri, A., « The Marinid Gardens of Belyounech », *Environmental Design* 1, 1986, p. 53-57.
- Galán Sánchez, Ángel & Peinado Santaella, Rafael G., « De la madina musulmana al concejo mudéjar. Fiscalidad regia y fiscalidad concejil en la ciudad de Granada tras la conquista castellana », in Menjot, Denis & Sánchez Martínez, Manuel (éd.), *Fiscalidad de Estado y fiscalidad municipal en los reinos hispánicos medievales*, Madrid, 2006, p. 197-223.
- Guichard, Pierre, *Al-Andalus frente a la conquista cristiana. Los musulmanes de Valencia* (ss. XI-XIII), Valence, 2001.
- Guichard, Pierre & Prémare, Alfred Louis de, « Croissance urbaine et société rurale à Valence au début de l'époque des royaumes de taifas (XI^e siècle de J.-C.) », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée* 31, 1981, p. 15-30.
- Kennedy, Hugh, *The Prophet and the Age of the Caliphates. The Islamic Near East from the Sixth to the Eleventh Century*, Londres, 1996.
- Ladero Quesada, Miguel Angel, « El duro fisco de los emires » in « Dos temas de la Granada nazarí », *Cuadernos de Historia* 3, 1969, p. 321-333.
- López de Coca Castañer, José Enrique, « El reino de Granada (1354-1501) », in Manuel González Jiménez & J.E. López de Coca Castañer (éd.), *Historia de Andalucía. III. Andalucía del Medioevo a la Modernidad (1350-1504)*, Barcelona, 1980, p. 317-485.
- , « Granada en el siglo XV : las postrimerías nazaríes a la luz de la probanza de los infantes don Fernando y don Juan » in Cabrera Emilio (éd.), *Andalucía entre Oriente y Occidente (1236-1492). Actas del V Coloquio Internacional de Historia Medieval de Andalucía*, Cordoue, 1988.
- López Cuevas, Fernando, « La almunia cordobesa, entre las fuentes historiográficas y arqueológicas », *Revista Onoba* 1, 2013, p. 243-260.
- Malpica Cuello, Antonio & Trillo San José, Carmen, « Los infantes de Granada. Documentos árabes romanceados », *Revista del Centro de Estudios Históricos de Granada y su Reino* 6, 1992, p. 361-421.
- Martí, Ramón, « Palaus o almúnies fiscals a Catalunya i al-Andalus » in Débax Hélène (coord.), *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France x^e-xiii^e s.). Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 1999, p. 63-39.
- Molina López, Emilio, « Más sobre el Mustablaş nazarí », in *Estudios Árabes. Dedicados a D. Luis Seco de Lucena* (en el XXV aniversario de su muerte), Grenade, 1999, p. 107-118.
- , « El Mustablaş andalusí (I) (s. VIII-XI) », *Revista del Centro de Estudios Histórico de Granada y su Reino* 13-14, 1999-2000, p. 99-189.
- Molina López, Emilio & Jiménez Mata, M^a Carmen, « La propiedad de la tierra en la Vega de Granada a finales del siglo XV. El caso del Alitaje », *Anaquel de Estudios Árabes* 12, 2001, p. 449-479.
- Murillo Redondo, J.F., « La almunia de al-Rusafa en Córdoba », *Madrider Mitteilungen* 50, 2009, p. 449-482.
- Peinado Santaella, Rafael G., « Los Banū al-Qabşanī: un linaje de la aristocracia nazarí », *Historia, Instituciones, Documentos* 20, 1993, p. 313-353.
- , « El patrimonio real nazarí y la exquisitez defraudadora de los principales castellanos », in R.G. Peinado Santaella, *Aristócratas nazaríes y principales castellanos*, Malaga, 2008, p. 211-230.
- , « Un espacio aristocrático: propiedad, formas de explotación de la tierra y poblamiento en el sector occidental de la Vega de Granada, a finales de la Edad Media », in R.G. Peinado Santaella, *Aristócratas nazaríes y principales castellanos*, Grenada, 2008, p. 15-35.
- Rubiera Mata, M^a Jesús, « El vínculo cognático en al-Andalus », *Actas del I Congreso de Historia de Andalucía. Andalucía Medieval*, Cordoue, 1978, p. 121-124.
- , *La arquitectura en la literatura árabe*, Madrid, 1988.
- Seco de Lucena Paredes, Luis, « La administración central de los nazaríes », *Cuadernos de la Alhambra* 10-11, 1974-75, p. 21-26.
- Sénac, Philippe, « De la madīna à la almunia. Quelques réflexions autour du peuplement musulman au Nord de l'Èbre », *Annales du Midi: Revue de la France méridionale*, 278, 2012, p. 183-201.
- Terrasse, Henri, « Quelques remarques sur les édifices de Belğüneş », *Al-Andalus* 18, 1, 1953, p. 218-220.
- Torres Balbás, Leopoldo, « Las torre de Gabia (Granada) », *Al-Andalus* 18, 1, 1953, p. 187-198.
- , « Las ruinas de Belğüneş o Bullones », *Tamuda* 5, 1957, p. 274-296.

- Trillo San José, Carmen, *La Alpujarra antes y después de la conquista castellana*, Grenade, 1994.
- , « El Nublo, una propiedad de los infantes de Granada », *Homenaje al Profesor José María Fórneas Besteiro*, Grenade, 1994, vol. II, p. 867-879.
- , *Agua, tierra y hombres en al-Andalus. La dimensión agrícola del mundo nazarí*, Grenade, 2004.
- , « Agentes del Estado y mezquitas en el reino nazarí », *Historia, Instituciones, Documentos* 34, 2007, p. 279-291.